

## AVIS DE RECRUTEMENT A L'OBSERVATOIRE DE PARIS

### RECRUTEMENTS EXTERNES SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION Session 2018

Arrêté du 21 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

Nomination : 1<sup>er</sup> septembre 2018

Nombre de postes à pourvoir : 2

BAP	Emploi-type	Nombre de postes
J	Adjoint en gestion administrative	1
G	Plombier-ière, chauffagiste, opérateur-trice en froid et ventilation	1

#### 1. CONDITIONS GENERALES D'ACCES AUX RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

Les candidats doivent au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée.

#### Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet de l'Observatoire de Paris : <https://www.obspm.fr/recrutements>

Date limite d'envoi des dossiers

**Le 27 avril 2018, cachet de la Poste faisant foi.**

Envoi en recommandé simple exigé.

## **2. DEROULEMENT DU RECRUTEMENT :**

### 1ère phase :

Examen des dossiers des candidat(e)s par la commission qui procède à la sélection des candidat(e)s.

### 2ème phase :

Audition par la commission des candidat(e)s sélectionné(e)s.

Une convocation sera adressée aux candidat(e)s sélectionné(e)s pour l'audition.

### Durée de l'épreuve orale : 20 minutes

- présentation par le candidat de son parcours professionnel de 5 minutes,
- suivi de 15 minutes de questions posées par les membres de la commission portant sur leurs motivations, leurs formations, et, éventuellement, leur expérience professionnelle antérieure

A l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidat(e)s aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaires dans le corps concerné.

## **3. CONTACT**

Direction des Ressources Humaines - Pôle GPEEC- Bureau des concours  
[bureau.concours@obspm.fr](mailto:bureau.concours@obspm.fr)